## **CONVENTION DE STAGE**

Entre:

## 1- l'ECOLE SUPERIEURE PRIVEE D'INGENIERIE ET DE TECHNOLOGIES, ESPRIT

Représentée par son Directeur Fondateur Pr. Tahar Benlakhdar,

ci-après dénommée ESPRIT,

La Société : DRÄXLMAIER

Adresse: zone industrielle, Sidi Abdelhamid sousse 4061

Téléphone: 31 260 793

Représenté(e) par : Mr. Steffen Juergens

Adresse électronique : Serine.Kaabi@draexlmaier.com

Ci-après dénommé(e) l'entreprise,

2- L'étudiant(e): Jberi Samar

3- Inscrit(e) à ESPRIT en cinquième année option : ERP-BI

En vue d'obtenir le Diplôme National d'Ingénieur en Informatique

Ci-après dénommé l'étudiant

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1(objet de la convention) : La présente convention règle les rapports entre ESPRIT, l'entreprise et l'étudiant pour ce qui concerne le stage d'été que l'étudiant est appelé à effectuer au sein de l'entreprise.

ARTICLE 2 (objet du PFE) - Le stage de PFE a pour objet essentiel l'application pratique de l'enseignement dispensé à ESPRIT, il s'effectue sous la direction d'un encadrant technique de l'entreprise.

ARTICLE 3 (Programme) - Le programme du PFE, fera l'objet d'une étude par le comité de validation d'ESPRIT en concertation avec l'encadrant de l'entreprise.

ARTICLE 4 (statut de l'étudiant) - Pendant la durée de son séjour en entreprise, l'étudiant conserve son statut d'étudiant. Toutefois, Il doit se conformer au règlement intérieur de l'entreprise et à ses règles d'usage.

ARTICLE 5 (résiliation) -

5.1 Rupture à l'initiative du stagiaire

Le stagiaire peut rompre la convention de stage après avoir obtenu l'accord express et non équivoque du maître de stage et informé la direction des stages d'Esprit.

5.2 Suspension ou rupture pour raisons médicales

Le stage peut être suspendu ou interrompu pour raisons médicales. Dans ce cas, un avenant comportant les aménagements requis ou la rupture de la convention de stage sera conclu.

5.3 Rupture pour manquement à la discipline

En cas de manquement à la discipline de l'entreprise par le stagiaire, le chef d'entreprise se réserve le droit de mettre fin au stage après en avoir informé le responsable de l'établissement d'enseignement.

ARTICLE 6 (Protection sociale) - L'étudiant conserve sa protection sociale dans le cadre du contrat d'assurance souscrit par ESPRIT au profit de ses étudiants. En cas d'accident dans l'entreprise ou au cours du trajet, l'entreprise informe immédiatement le service scolarité d'ESPRIT.

ARTICLE 7 (évaluation) – Les modalités de validation du PFE sont définies dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances. L'activité de l'étudiant fera l'objet d'une évaluation. Une fiche d'évaluation sera remplie par l'organisme d'accueil et le responsable pédagogique.

ARTICLE 8 (Rapport du stage ) – A la fin du stage, l'étudiant déposera à l'entreprise un rapport de stage. De même l'étudiant doit déposer à ESPRIT un rapport de stage visé par l'entreprise et le responsable pédagogique qui aura assuré le suivi de l'étudiant. Le rapport de stage fera l'objet d'une soutenance orale devant le jury et une notation. Cette soutenance est publique sauf dérogation pour cause de confidentialité sur demande motivée du responsable de l'entreprise. A la fin du stage, l'entreprise délivrera une attestation à l'étudiant précisant la nature du PFE et sa durée.

ARTICLE 9 (confidentialité) – L'étudiant sera tenu, aussi bien pendant la durée du stage qu'après celui-ci, à observer le secret professionnel à l'égard des tiers pour tout ce qui concerne son activité pendant son PFE et d'une façon plus générale pour tout ce dont il aurait eu connaissance directement ou indirectement à l'occasion de celui-ci, le contenu des documents qu'il aurait rédigés lui-même ou qui pourrait lui être remis par l'entreprise restant bien entendu la propriété de celle-ci.

ARTICLE 10 (consentement) - La présente convention est préalablement portée à la connaissance de l'étudiant ou de son représentant légal, s'il est mineur, pour consentement express relatif aux clauses ci-dessus énoncées.

ARTICLE 11 (Organisation du STAGE) – Le stage se déroulera selon l'organisation suivante :

Le stage aura lieu du 21/03/2022 au 19/09/2022

Département :	Service :			
Encadrant technique dans l'entreprise :				
Encadrant pédagogique d'ESPRIT :Haddi Mariemm				

		<b>.</b>
Ale	,	AT.unis le07/03/2022
Le Directeur de l'Entreprise(ou organisme) ou représentant et cachet	Le Directeur d'ESPRIT P/Pr. Tahar BENLAKHDAR  Rue de l'Ure - Chargula 1 71 941 889	L'étudiant ·